
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à huis clos et par visioconférence le 7 septembre 2021, à compter de 20h00

Sont présents :

Messieurs les conseillers, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absences motivées du conseiller Ghislain Beaugard et du conseiller Louis Tremblay

Madame Nicole Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2021-09-106

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 et de la séance spéciale du 10 août 2021
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 et de la séance spéciale du 10 août : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - d) Premier projet de règlement n° 323 abrogeant et remplaçant le règlement n° 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA)
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - c) Marquage des rues – Octroi du contrat
 - d) Resurfaçage –facturation de Danis Construction – Autorisation de paiement
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
- 9- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 10- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

- a) Demande au gouvernement du Québec – Statut d'EXO à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour l'achat d'autobus électriques

13- CORRESPONDANCE

- a) Lettre du MAMAH
b) Lettre du Ministère de la sécurité publique

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021 ET ADOPTION DE LA SPÉCIALE DU 10 AOÛT 2021

2021-09-107

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 et de la séance spéciale du 10 août 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 et la séance spéciale du 10 août 2021

La directrice générale mentionne qu'aucun problème n'est survenu quant aux décisions prises par le Conseil lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 et de la séance spéciale du 10 août 2021.

b) Lecture et adoption des comptes

2021-09-108

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour les mois de juillet et août 2021 au montant de 573 945.85\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 7 septembre 2021 au montant de 573 945.85\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

Aucun document.

d) Premier projet de règlement n° 323 abrogeant et remplaçant le règlement n° 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

2021-09-109

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée désire abroger et remplacer le règlement n° 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de Règlement n° 323 abrogeant et remplaçant le règlement n° 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne l'état du bâtiment au parc Arthur Bouvier.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Monsieur le maire nous informe que la police est présente dans notre municipalité et des constats ont été émis.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard est absent

b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

2021-09-110

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire mise à la disposition de la Municipalité par madame Suzanne Dansereau, députée de la circonscription de Verchères à l'Assemblée nationale ;

CONSIDÉRANT le courriel de l'attachée politique de madame Suzanne Dansereau du 4 juin dernier, annonçant sa recommandation pour l'attribution d'une aide financière au montant d'environ 7 000\$ à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux ci-après, sur le réseau routier de gestion municipale pour un montant subventionné d'environ 7000\$:

Remplacement de ponceaux ;

QUE LESDITES DÉPENSES seront effectuées conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

c) Marquage des rues – Octroi du contrat

2021-09-111

CONSIDÉRANT que nous devons refaire les lignes sur les différents rangs et chemins à la suite de resurfaçage ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

Lignes-O-Sol Inc. : Lignes jaunes	17 850.00\$ avant taxes
Lignco Sigma Inc. : Lignes jaunes et lignes de rive blanches	22 312.50\$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'OCTROYER le contrat de marquage des rangs et chemins à l'entreprise Lignco Sigma Inc au montant de 22 312.50 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

d) Resurfaçage – facturation de Danis Construction – Autorisation de paiement

2021-09-112

CONSIDÉRANT la réception de la facture de Danis Construction Inc. pour le resurfaçage au montant de 375 702.31 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT que le montant diffère de la soumission déposée par Danis Construction Inc. dû à la clause d'ajustement du prix du bitume, clause incluse dans l'appel d'offres et des mesures d'urgence apportées ;

CONSIDÉRANT qu'un montant des versements autorisés provenant d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est à recevoir ;

CONSIDÉRANT que nous devons utiliser la marge de crédit pour acquitter une partie du coût de resurfaçage dans l'attente du montant autorisé dans le cadre de la TECQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'AUTORISER le paiement de la facture #57278 au montant de 375 702.31 \$ avant taxes, incluant un montant de 45 502.15 \$ dû à la clause d'ajustement du prix du bitume ;

D'UTILISER la marge de crédit dans l'attente du versement de la TECQ

ADOPTÉE

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne que la municipalité s'occupe des émissions de gaz à effet de serre (GES), un plan d'action visant la réduction des GES a été fait pour 2020-2030

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay est absent

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier

12- AUTRES DOSSIERS

a) Demande au gouvernement du Québec – Statut d'EXO à titre d'organisme admissible à l'aide financière pour l'achat d'autobus électriques

2021-09-113

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a procédé, en 2017, à une refonte de l'organisation du transport collectif dans la région métropolitaine ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette refonte, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a été abolie, tout comme les Conseils intermunicipaux de Transport (CIT), ces derniers desservant les villes des couronnes Sud et Nord de la région métropolitaine ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance du transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a été créée

pour planifier, organiser, financer et promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport de Montréal (STM), de Longueuil (RTL) et de Laval (STL), ainsi qu'Exo, ont été reconnues comme Organismes publics de transport en commun (OPTC), et qu'ils ont la responsabilité d'assurer l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire de l'ARTM, et que la politique de financement de l'ARTM prévoit les modalités de financement des services par les municipalités desservies;

CONSIDÉRANT que les villes des couronnes Sud et Nord sont desservies par Exo, le deuxième plus important OPTC en termes de nombre de véhicules et que la population représente 30 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que les trois (3) sociétés de transport (STM, RTL et STL) sont propriétaires de leurs autobus et de leurs garages d'entretien;

CONSIDÉRANT qu'Exo est le seul OPTC qui ne possède pas ses propres autobus ou garages d'entretien, celui-ci ayant recours à des fournisseurs du secteur privé qui offrent un service clé en main aux usagers des couronnes Sud et Nord;

CONSIDÉRANT le lancement, en novembre 2020, du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) par le gouvernement du Québec, première politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990;

CONSIDÉRANT que, par la mise en place du PEV 2030, Québec entreprend une action vigoureuse en vue d'électrifier le secteur des transports, secteur responsable de près de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, en misant particulièrement sur l'électrification du transport collectif, dont celui par autobus urbain ;

CONSIDÉRANT que les Villes ont davantage de contrôle sur la mise en place de moyens pour contrer les gaz à effet de serre au niveau corporatif (ville) qu'au niveau communautaire (institutions, gouvernement, commerces, industries);

CONSIDÉRANT que des actions concrètes peuvent être posées dans chacune des villes (corporatif) en faveur du secteur transport;

CONSIDÉRANT que les villes sont traversées par des circuits de transport par autobus (communautaire) pour lesquels elles n'ont aucun contrôle quant au mode de motorisation et que, par le fait même, elles ne peuvent contribuer à diminuer les gaz à effet de serre issus de ce secteur d'activité sur leur propre territoire;

CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des aides financières importantes pour les organismes paramunicipaux afin que ceux-ci puissent convertir leur flotte en autobus à propulsion 100 % électrique;

CONSIDÉRANT que trois OPTC métropolitain, soit la STM, la RTL et la STL, pourront bénéficier de ces aides financières gouvernementales, car ils sont propriétaires de leurs autobus;

CONSIDÉRANT que les fournisseurs du secteur privé ne sont pas admissibles aux aides financières gouvernementales du PEV 2030 pour l'acquisition des véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que le modèle d'affaires de l'OPTC Exo a tout avantage à évoluer afin que l'organisation devienne propriétaire progressivement des autobus et des garages, tout en maintenant l'exploitation et l'entretien en ayant recours à des transporteurs spécialisés pour assurer le service;

CONSIDÉRANT que, sans l'aide gouvernementale, ces villes ne pourront atteindre des baisses significatives de leurs émissions de gaz à effet de serre liées au transport en raison de la circulation, sur leur territoire, d'autobus majoritairement propulsés au diesel;

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée demande au ministre des Transports du Québec et au gouvernement provincial d'entériner la proposition d'Exo de modifier son modèle d'affaires afin qu'elle puisse être propriétaire de ses autobus et de ses garages d'entretien, lui permettant de bénéficier des aides financières gouvernementales pour l'achat d'autobus électriques et des garages d'entretien afférents, de réduire ses coûts

d'exploitation et les coûts facturés aux villes et de bonifier le service aux usagers suivant l'accroissement de la demande et de la fréquence;

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée demande au gouvernement d'ajuster les programmes existants d'aide financière à l'égard de l'achat d'autobus électriques afin d'en faire bénéficier Exo dès la première phase d'octroi de subvention.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, au premier ministre du Québec, au ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, au président de l'ARTM, au directeur général d'Exo, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, aux maires et mairesses des couronnes Sud et Nord, au député provincial de Sanguinet, à la MRC de Roussillon, à la Table des préfets et élus de la couronne Sud ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

ADOPTÉE

13- CORRESPONDANCE

- a) Lettre du MAMAH nous informant d'un montant additionnel dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.
- b) Lettre du Ministère de la sécurité publique concernant l'inspection et vérification en sécurité incendie 2021-2022

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue des citoyennes et citoyens

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-09-114

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h20.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Nicole Jacques
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Nicole Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Nicole Jacques
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim